

Nom de l'élève : _____

Date de l'accident ou de l'incident : _____

Lieu de stage : _____

Métier semi-spécialisé : _____

Superviseur en milieu scolaire : _____

Superviseur en milieu de travail : _____

Aide-mémoire des actions à entreprendre par l'ÉLÈVE en cas d'accident ou d'incident en milieu de stage

ACTIONS À ENTREPRENDRE PAR L'ÉLÈVE	✓
Informez votre superviseur en milieu de travail et votre supérieur immédiat ou, selon le cas, un autre employé de l'entreprise de l'accident ou de l'incident.	
Informez vos parents, votre superviseur en milieu scolaire de l'accident ou de l'incident.	
Complétez et signez la description détaillée de l'accident ou de l'incident dans le registre d'accidents ou d'incidents de la commission scolaire et remettez-la à votre superviseur en milieu scolaire.	
Remplissez et remettez à la CSST le formulaire de <i>réclamation du travailleur</i> de la CSST accompagnée de l'attestation médicale signée par votre médecin selon la situation.	
Remettez l'attestation médicale à l'établissement scolaire.	
Signez le registre d'accidents, d'incidents de l'entreprise.	
Conservez toutes les pièces justificatives en rapport avec l'accident (attestation médicale, prescription de médicaments, réadaptation, etc.)	
Faites appel à votre superviseur en milieu scolaire pour remplir les différents formulaires requis en cas de réclamation.	
Informez votre superviseur en milieu scolaire si des mesures correctives ont été mises en place à la suite de l'accident ou de l'incident.	